



Non au licenciement pour grève !

Les délégations SUD-Rail au Comité Central d'Entreprise et dans les CE régionaux ont quitté les réunions tenues en mars 2011 ■ Nous avons voulu ainsi marquer notre **rejet de la décision prise par la direction de l'entreprise qui a décidé le licenciement d'un cheminot de la Région de Paris Est, coupable ... d'avoir pleinement participé à la grève des remiseurs-dégareurs de l'Ourcq**, en décembre dernier. ■ Après deux premiers rassemblements - à l'occasion du conseil de discipline et pour le CE de Paris Est, nous entendons bien poursuivre et amplifier la mobilisation pour la réintégration de Fabien.

La direction du Technicentre Est Européen n'a pas supporté que tous ces jeunes cheminots s'unissent, se montrent déterminés, fassent grève durant presque un mois. A peine le mouvement fini, elle lançait une procédure disciplinaire contre l'un d'entre eux. La Direction Régionale de Paris Est a emboîté le pas de ses représentants locaux, et organisé un conseil de discipline, où les trois cadres supérieurs, aux ordres, ont voté la radiation des cadres, pour que la Directrice de Région puisse confirmer cette sanction dans la foulée.

Pourtant, le dossier est vide !

Ce qui fait office de « motivation » à cette décision si grave, c'est que Fabien Malvaud se trouvait dans son local de travail durant la grève et qu'il a remis en charge une radio de manœuvre. Mais un de ses chefs « *a la conviction qu'il voulait atteindre à la sécurité des circulations* ».

Ainsi, la direction SNCF licencie un cheminot, non pour des faits, mais parce qu'un dirigeant juge qu'il avait « l'intention de... »! Se venger des grévistes en les sanctionnant est évidemment inadmissible.

S'appuyer sur un prétexte de cette nature est aussi scandaleux, et **c'est un danger pour chaque cheminot-e, désormais menacé-e de licenciement**

dès lors qu'un-e dirigeant-e décidera qu'il/elle a « la conviction de... » !

Nous avons alerté la Direction RH et le Président de l'entreprise sur ces façons de faire, dignes du patronat le plus réactionnaire. Nous leur avons aussi indiqué par exemple, que le dirigeant qui parle d'atteinte à la sécurité à cause de cette radio de manœuvre manipulée (remise en chargement, en vérité) explique aussi qu'il a quitté le local où étaient entreposé ce matériel « sensible » en laissant la porte grande ouverte ... Etrange comportement que de laisser ainsi le libre accès à ce qui est présenté dans le dossier comme du matériel de sécurité ferroviaire !

La sanction infligée n'a pas le moindre fondement

Suite à l'intervention de la fédération SUD-Rail, **la Direction RH et le Président de l'entreprise pouvaient limiter le scandale en annulant ce licenciement.** Nous avons laissé la porte ouverte à cette solution, en limitant dans un premier temps l'information aux collègues de la Région Paris Est, en différant les actions de solidarité et de dénonciation de la répression, en refusant de mettre tout ça sur la place publique à travers nos structures syndicales, à travers la presse, et même en repoussant l'inévitable recours juridique en référé.

Pour reprendre la phraséologie du Président Pépy, il y avait de quoi « *négocier avant le conflit et pour éviter le conflit* ». Mais la direction de l'entreprise a fait le choix de couvrir l'infâme décision de la Directrice Régionale de Paris Est, et on peut donc penser qu'elle l'avait largement encouragée.

Cette décision est extrêmement grave

Cela vise à légitimer que lutter pour les droits des salarié-e-s mérite une sanction sur laquelle la direction de l'entreprise ne revient pas ; qui plus est, la sanction la plus grave, le licenciement.

Pourtant, la direction de l'entreprise a déjà su, revenir en arrière pour la même sanction infligée à des agents sanctionnés pour avoir escroqué des usagers, pour avoir volé des collègues, pour avoir été condamné pour viol... Nous avons des exemples précis, factuels, datés.

Nous avons fait le choix de laisser une chance au dialogue, dans des circonstances pourtant

difficiles. La décision de la direction RH et du Président de la SNCF change désormais totalement la donne.

Ce scandale va être rendu public et nous prenons bien sûr en charge le recours juridique de notre camarade, licencié pour avoir fait grève !

Nous dénonçons publiquement le rôle joué par la direction SNCF dans cette affaire, et nous allons organiser diverses initiatives pour que les cheminot-e-s expriment leur solidarité d'une part, leur dégoût pour le procédé patronal d'autre part.

Il ne s'agit pas que de solidarité.

L'attaque contre notre camarade, c'est une attaque contre l'ensemble des cheminot-e-s. Ce licenciement, c'est une parodie de justice, où les patrons utilisent des « arguments » totalement fallacieux. Ce licenciement, c'est un message pour dire « *voilà ce qui arrive aux salarié-e-s qui résistent* ».

Le cas de Fabien, s'inscrit dans une politique globale : à EDF, La Poste, l'Education Nationale... des militants syndicaux subissent le même sort, pour avoir participé ou soutenu des luttes. Dans de ce qui reste du secteur public, les dirigeants s'appliquent à exercer une forte répression, dans l'espoir d'accélérer les privatisations et de renforcer la pression sur les salarié-e-s.

C'est le prolongement du harcèlement subi par les militants syndicaux dans de nombreuses boîtes du privé : environ 15.000 licenciements, chaque année, de ces « salarié-e-s protégé-e-s », que le Code du

travail ne protège guère de la haine de classe patronale.

Le patronat des chemins de fer n'est pas en reste. La révocation de milliers de cheminots a longtemps été la norme patronale à l'issue des grèves. C'est uniquement le rapport de force qui a obligé à abandonner cette politique. Pour autant, après chaque mouvement important, des vengeances sont encore tentées.

La fédération SUD-Rail s'est déjà mobilisée pour des situations similaires dans d'autres réseaux : Tiécoura Traoré licencié par Transrail au Mali pour avoir défendu le service public ferroviaire, Saïd Nafi licencié par l'ONCF au Maroc pour avoir organisé avec ses camarades de l'ODR la résistance syndicale, Dante De Angelis licencié par Trenitalia en Italie pour avoir dit la vérité sur les risques en matière de sécurité...

Honte à l'actuelle direction SNCF qui s'inscrit dans cette suite peu glorieuse ! Et qui est bien moins répressive quand un directeur cite un fasciste, à l'occasion de ses vœux de nouvelle année, ou quand un dirigeant émet des directives racistes...

Mobilisons-nous toutes et tous pour la réintégration de Fabien !

- **Une pétition nationale est disponible auprès des militant(e)s SUD-Rail : signez-la massivement !**
- **Le 6 avril 2011, pour l'audience en référé aux Prud'hommes de Paris, un rassemblement national et interprofessionnel est organisé ce jour là à 13h devant le Tribunal (27 rue Louis Blanc, Paris 10ème, Métro Louis Blanc)**